

Le Syndicat mixte à la carte du Haut Val de Sèvre et de Sud Gâtine collecte, trie et recycle les déchets de 65 000 habitants, dans 69 communes.

Collecte tri recyclage à la carte

Dans le sud des Deux-Sèvres, la valorisation des déchets ménagers est une réalité forte. En 1997, leur taux de recyclage moyen y a ainsi atteint 40%. Une performance à mettre au crédit d'une structure intercommunale résolument novatrice : le Syndicat mixte à la carte (SMC) du Haut Val de Sèvre et de Sud Gâtine. Installé depuis peu sur la zone industrielle de Sainte-Eanne, entre Saint-Maixent-l'École et La-Mothe Saint-Héray, le SMC, né de la fusion en 1985 de deux syndicats intercommunaux, doit son existence à Camille Lemberton. En tant que conseiller général, celui-ci impulsa en effet, dès 1973, le regroupement de quelques collectivités dans le but, notamment, de mettre en commun les moyens de collecte des ordures ménagères.

Géré par une équipe d'élus locaux dont le maire de La Mothe, Jacques Massé, son président, l'organisme que dirige Patrice Butel compte désormais 69 communes adhérentes représentant une population d'environ 65 000 habitants. A ceux-ci, le SMC offre «à la carte» pas moins de 12 types de prestations, dont, bien sûr, la collecte et le tri des ordures ménagères. Outre cette activité phare favorisant l'insertion par l'emploi (construction et gestion des déchèteries), l'assainissement communal et individuel autonome (appelé à connaître un essor certain dans le cadre de la mise en place des schémas d'assainissement communaux), l'entretien des voies communales et chemins ruraux, la restauration et l'entretien des berges des rivières du bassin amont de la Sèvre Niortaise, de même que l'implantation d'entreprises (tels les abattoirs Soviba Sud à Sainte-Éanne pour lesquels le SMC exploite une station d'épuration des eaux usées) ou la réalisation de bâtiments communaux, diversifient l'offre du syndicat mixte.

(Suite p. 28)

En associant la valorisation des ressources humaines à la valorisation de matière, le SMC apparaît donc, selon les auteurs du rapport d'expertise réalisée en 1996 par l'intermédiaire de l'Ademe, comme un «*modèle de maîtrise des contraintes environnementales et économiques de la gestion des déchets*».

L'exemple des déchèteries, implantées en zones rurales pour la plupart, est à cet égard particulièrement significatif. Aussi lorsque à la fin des années 80, l'Ademe présente son projet de déchèteries à 1 MF l'unité, Camille Lemberon et le SMC engagent une réflexion sur la base de l'expérience acquise sur la collecte de déchets encombrants au moyen de bennes publiques. «*Nous voulions créer des déchèteries dont le rayon de couverture et le coût soient respectivement inférieurs à 5 km et 200 000 F*», résume Patrice Butel. En fonction de ces con-

venir y déposer encombrants (appareils électroménagers, téléviseurs...), déchets verts, métaux, bois, textiles, batteries, huiles de vidange et, bientôt, produits toxiques (peintures, solvants...). De plus, des bornes d'apport volontaire disposées à l'extérieur (et donc accessibles en dehors des heures d'ouverture) permettent le dépôt de déchets recyclables tels que papier, verre, carton, bouteilles plastiques, briques alimentaires, aérosols, boîtes de conserve et autres emballages ménagers. Fréquentation garantie, puisqu'en 1997, les déchèteries ont enregistré près de 90 000 passages. Par ce moyen, mais aussi par un ramassage optimisé des ordures ménagères faisant appel, pour certaines communes, à une collecte sélective en porte-à-porte, 17 500 tonnes de déchets ont été récupérées et traitées. «*On collecte la même chose qu'avant, mais en plus intelligemment, les déchèteries permettant une meilleure différenciation entre ce qui est valorisable et ce qui ne l'est pas*», remarque Patrice Butel. Et les habitudes d'évoluer vers plus d'éco-citoyenneté. Une enquête récente confirme que 92% des habitants des communes équipées trient aujourd'hui leurs déchets, 55% le faisant de manière systématique.



Patrice Butel, directeur du SMC.

traintes fut alors élaboré un projet-type de ces lieux, destinés à recevoir et à trier en priorité les déchets non collectés par le service de ramassage des ordures ménagères. C'est la commune de Vouhé (canton de Mazières-en-Gâtine) qui, la première, bénéficia dès le printemps 1993 d'une déchèterie entièrement conçue, aménagée et exploitée par le SMC.

Aujourd'hui au nombre de 34, le «*modèle SMC*» de déchèterie aura été produit à 42 exemplaires fin 1998, et ce pour un coût unitaire de 208 000 F (tarif 1997). Chacune d'elles ayant reçu de l'Ademe le label qualité, voire le label qualité plus pour une dizaine, en vertu de critères d'équipement, de tri et de valorisation des déchets. A moins de dix minutes de son domicile, tout habitant d'une commune équipée peut

Le réseau des déchèteries a généré 54 créations d'emploi sur un total de 120 salariés

Pour chaque type de déchets collectés, le SMC apporte, sur son site de Sainte-Éanne, un traitement adapté :

- compostage des déchets verts (1 724 t de compost produites en 1997 à partir de 2 873 t de végétaux) ;
- réexpédition aux industriels récupérateurs des métaux, verres, papiers, cartons et textiles ;
- tri sélectif, sur la toute nouvelle chaîne du centre de tri, des emballages ménagers recyclables récupérés par les industriels conventionnés Éco-Emballages ;
- expédition, via un centre de transfert, des matières non recyclables destinées à l'élimination vers une entreprise spécialisée de Châtellerauld.

Quant au coût final de gestion des déchets, le SMC l'évalue à environ un franc par habitant et par jour (pour une production quotidienne de déchets d'un kilo par personne), soit l'équivalent du prix d'une cigarette par jour et par habitant.

Selon Patrice Butel, plusieurs raisons permet-



tent d'expliquer a posteriori un tel développement :

- un respect strict du schéma de gestion des déchets dans le Sud Deux-Sèvres prônant une valorisation maximale et une incinération minimale. Il est en effet clairement démontré que le coût de recyclage des déchets est actuellement inférieur à celui de leur incinération.
 - une réduction des frais d'aménagement des déchèteries. Hormis les travaux de terrassement, la conception et la réalisation des équipements de déchèteries s'opèrent en interne.
 - une volonté affirmée de faire du syndicat mixte un véritable outil de développement économique local, reposant sur une politique d'insertion par l'emploi.
- C'est ainsi que la mise en place du réseau des

53,3% de valorisation des déchets à Azay-le-Brûlé

Azay-le-Brûlé, 1 600 habitants répartis sur douze villages, est l'une des premières collectivités du Saint-Maixentais à avoir bénéficié d'une déchèterie. Labellisée «déchèterie plus» par l'Ademe et la Région, celle-ci peut s'enorgueillir d'un taux record de valorisation : 53,3% en 1996. La répartition en tonnes des déchets recyclés s'établit comme suit : 106 t de déchets verts, 54 t de ferrailles, 28 t de verre, 12 t de papier, 2 t d'emballages, 1,4 t de batteries, 1 t de carton, 0,5 t de textiles et 1 800 litres d'huiles minérales. Il faut ajouter 131 t d'encombrants destinés à l'enfouissement et 11 t de bois récupéré comme bois de chauffage. «C'est une déchèterie qui fonctionne bien», reconnaît son nouveau gardien, Claude Breyne qui, en hiver, enregistre entre 10 et 15 passages par demi-journée d'ouverture en semaine, 30 à 35 le samedi. Comme tous les gardiens de déchèteries exploitées par le smc, il a d'abord participé à l'aménagement, puis à la gestion de l'une d'elles avant de prendre, en novembre dernier, la responsabilité du site d'Azay-le-Brûlé. Pour rien au monde il ne retournerait travailler en usine.

déchèteries a d'ores et déjà généré 54 créations d'emploi (sur un total de 120 salariés). D'abord recrutés au titre du Contrat Emploi Solidarité, les agents participent aux travaux d'aménagement des nouvelles déchèteries. Ceux qui le souhaitent peuvent alors, moyennant une formation de 100 heures jusque-là réalisée par le SMC, devenir gardiens de déchèterie. Leur statut évoluant parallèlement de contractuel (régime Contrat Emploi Consolidé) en titulaire de la fonction publique (une dizaine d'agents titularisés à ce jour). «*Ce sont nos meilleurs vecteurs de communication auprès du public*», reconnaît Florence Robin, chargée de communication du syndicat mixte. Face à l'évolution de la législation qui interdira la mise en décharge des déchets ménagers en 2002, le tri sélectif apparaît désormais comme une nécessité indiscutable. D'où l'importance de la mission de conseil et de sensibilisation dévolue aux gardiens de déchèteries.

Après l'énergie solaire, des projets pour produire de l'électricité à partir du bois

La production d'énergie est une possibilité de valorisation des déchets que le SMC s'apprête par ailleurs à mettre en œuvre. Si l'électrification des déchèteries au moyen de cellules photovoltaïques (réalisée pour une douzaine d'entre elles) et le développement d'autres moyens de production d'énergies renouvelables s'inscrivent plutôt dans le cadre de sa politique de promotion de ces dernières, la production d'énergie électrique à partir du bois est le prochain défi que s'est lancé le SMC. Mené en partenariat avec le Centre régional des énergies renouvelables, l'Ademe, le Conseil général des Deux-Sèvres, l'Agence de l'eau, la région du SIEDS, les abattoirs Soviba Sud et diverses associations, ce projet cultive l'originalité, à la fois sur les plans technique (production d'électricité par cogénération à partir du bois, voire par méthanisation de déchets fermentescibles), économique (création d'emplois, association d'entreprises locales) et pédagogique (organisation de formations professionnelles et visites). Car, comme le souligne Patrice Butel, «*l'incinération n'est pas la seule forme de valorisation énergétique*». Sa réalisation pourrait, à terme, imposer le syndicat mixte comme une vitrine de la valorisation des déchets et de l'énergie à l'échelle de Poitou-Charentes. ■

L'Ouest Charente fait le tri

Nos compatriotes sont-ils moins réticents que prévu à l'effort de tri de leurs déchets, effort justifié par la nécessité du recyclage ? C'est en tout cas ce que tendrait à démontrer l'opération menée par le Syndicat mixte de traitement des ordures ménagères (Smitom) de la région de Cognac, qui assure le traitement et l'élimination des ordures et déchets ménagers sur le territoire des 104 communes (94 000 habitants) qu'il regroupe. Dès novembre 1995, il a fait installer, avec l'aide d'Éco-Emballages, de l'Ademe et du Conseil général de la Charente, 110 points-propreté dans 34 communes, ils sont constitués d'un binôme de conteneurs (un pour le verre, l'autre pour le papier/carton, les plastiques et métaux) dans lequel l'utilisateur vient déposer directement ses déchets. Dans l'enveloppe de 3 MF investis alors, la communication n'est pas oubliée : diffusion d'un guide pratique du tri, envoi chaque trimestre d'une lettre d'information, sensibilisation des scolaires, des élus et des associations, numéro de téléphone spécial, présence dans les grandes surfaces... Faut-il voir dans cette campagne le secret du succès ? En tout cas, celui-ci ne se dément pas : 50 kg de déchets par habitant par an collectés (moyenne nationale : 38). Aujourd'hui, 93 communes du Smitom sont entrées dans ce dispositif*. Le réseau de déchèteries, qui dans le même temps s'est enrichi de sept nouveaux équipements, n'a pas tardé à trouver lui-aussi son public. Cette opération s'inscrit dans le plan d'élimination des déchets ménagers et assimilés de la Charente. Ce plan, imposé à chaque département, vise la mise en conformité avec la loi de juillet 1992. Celle-ci prévoit notamment que dès juillet 2002 les décharges contrôlées n'accueilleront plus que les déchets «ultimes», ne pouvant plus être traités.

Christophe Delorme

(*) La ville de Cognac n'en fait pas partie et Mérignac et Jarnac ont opté pour la collecte en porte à porte.

Insertion Iris

Entretien avec Régis Brunet, docteur en chimie, directeur de l'Institut d'analyses et d'essais du Centre-Ouest (Ianesco) et du Critt chimie, installés sur le pôle technologique Poitou-Charentes.

L'Actualité. – Qu'est-ce qu'un site pollué aujourd'hui ?

Régis Brunet. – Je définirais un site contaminé comme un espace où s'est exercée ou s'exerce toute activité humaine qui, du fait de négligence, de défaut de conception ou de maintenance, conduit à l'apparition de dommages et de risques, immédiats ou différés (dans le temps et l'espace), tant pour l'homme que pour l'environnement. L'activité peut être domestique (fuite d'une cuve de fuel...) ou industrielle. Même la SNCF ou l'armée, du fait de négligences, ont été acteurs de contaminations. Un site se limite rarement à un emplacement restreint et à sa surface seule. Il faut aussi y ajouter les arbres par exemple, le sol, le sous-sol, voire la nappe phréatique...

Existe-t-il une classification des sites contaminés ?

On peut distinguer deux ou trois grands types de sites pollués. Tout d'abord, les sites «orphelins» : l'activité y a cessé depuis longtemps et aucun responsable de la pollution ne peut être identifié. Ces sites sont pris en charge par l'Ademe. Ensuite, les friches industrielles : des sites où l'activité industrielle a cessé et pour lesquels il est difficile de citer une responsabilité. Enfin, certains sites correspondent à une activité industrielle pérenne, dont le responsable est clairement identifié. Il y a en France environ 30 000 sites contaminés.

Quelles sont les activités industrielles susceptibles de polluer un site ?

Toute activité peut induire une contamination. Mais il s'agit essentiellement des industries chimique, métallurgique et pharmaceutique. On peut ajouter l'imprimerie et l'industrie du bois. Par exemple, certains jeux d'enfants d'extérieur en bois contiennent, du fait du traitement qu'ils ont reçu, des quantités esti-

mées nocives d'arsenic et de chrome !

Quelle est la nature des polluants ?

On distingue deux grands types de composés : les composés minéraux et les composés organiques. Les premiers sont essentiellement les métaux (en particulier les métaux lourds), tels que le mercure, le plomb, le cadmium, le chrome mais aussi les cyanures. Et tous les acides sont susceptibles de libérer des contaminants (nitrates, sulfates...). Parmi les composés organiques figurent tous les solvants, largement utilisés par toute l'industrie, mais aussi à usage domestique (toluène, benzène, xylène), les pestici-

La dépollution à tout prix

*Nos os contiennent trente fois plus de plomb
que ceux des momies égyptiennes !
Qu'en sera-t-il dans un siècle ?*

Laetitia Becq-Giraudon

des (activité agricole et fabricants), les phénols et les hydrocarbures. J'ajouterai les polychlorobiphényles (utilisés dans les anciens transformateurs électriques, interdits aujourd'hui), ainsi que les aromatiques polycycliques (pyrène) qui sont des composés organiques hautement cancérigènes qui s'accumulent, comme les métaux, dans la chaîne alimentaire.

Sites pollués en Poitou-Charentes

Le ministère de l'Aménagement du territoire et de l'Environnement a recensé en France, avec le concours des Drire, 896 sites pollués (jugés prioritaires) et 125 sites traités et libres de toute restriction. Cette enquête non exhaustive signale 6 sites dans notre région. En Charente : une station service du Gond-Pontouvre (Ets Picoty), la décharge de Marsac ; en Charente-Maritime : le port de La Rochelle-Pallice (stockage des résidus de l'Amoco Cadiz) ; dans les Deux-Sèvres : une station service de Bressuire (Barbier), le dépôt de déchets industriels et produits divers du Vallon d'Arty à Niort, la CEE Schisler à Thouars (fosses de stockage de déchets d'encres, en cours de traitement). Sont aussi recensés 3 sites traités avec surveillance et/ou restriction d'usage, en Charente : le dépôt du Lac noir à La Couronne (Sanofi Bio-industrie), la décharge de Roumazières et le dépôt d'huiles et hydrocarbures (Omia) qui a pollué la nappe phréatique à Saint-Yrieix.

Va-t-on vers une dépollution systématique de tous ces sites ?

Oui, la dépollution est même obligatoire pour un industriel qui veut revendre un site s'il est contaminé ou qui veut construire sur un tel site. Techniquement, l'homme est capable de dépolluer tous les types de sites. Si les couches contaminées sont superficielles, en général, on enlève le sol contaminé et on le traite (sur place ou non). Si la pollution est due à des solvants, on ventile la zone (les solvants, très volatils, s'évaporent), ou on utilise des techniques chimiques de lavage. Il existe aussi des techniques biologiques (certains composés pollués peuvent être «digérés» par des bactéries introduites dans le milieu), et des techniques électriques, utilisées surtout pour éliminer des métaux (que l'on fait migrer dans un champ électrique et que l'on récupère sur une électrode). Si les couches contaminées sont plus profondes, on injecte directement des bactéries ou une solution détergente. Et si c'est la nappe d'eau qui est contaminée, soit on pompe l'eau, on la traite

et on la réinjecte, soit on traite l'eau directement dans la nappe par des systèmes de filtration sur des résines ou du charbon actif par exemple.

Quels sont donc les enjeux de la dépollution ?

Dans tous les cas, le problème est une question de coût, d'emplacement et d'importance du site (le choix des sites prioritaires à traiter en urgence est arrêté par la préfecture). La responsabilité est toujours primordiale : qui va payer ? Car ces techniques coûtent très cher pour certaines d'entre elles. Mais on va vers une dépollution systématique des sites connus et, tout au moins en Europe, vers un traitement systématique de tous les rejets et vers des contrôles beaucoup plus stricts. La recherche œuvre beaucoup pour mettre au point des produits de substitution des polluants tels que les solvants. Mais certains pays, comme les Etats-Unis, pour des raisons économiques, n'attachent pas encore assez d'importance aux problèmes liés à la pollution des sols et de l'atmosphère. ■